



→ RH / SOCIAL

## DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

### Nouvelles dispositions relatives à la loi travail !

**1 Jour**

**565 € HT**

475 € HT adhérent UIC Aq.

**12 à 15 participants**

**10 JUILLET 2018**

**BRUGES (33)**

### Les + d'ACD

- Des formations spécifiques, conçues à la demande des industriels, pour les industriels
- Des intervenants-experts issus de l'industrie chimique ou des domaines d'expertises concernés
- Des formations sur mesure et des programmes élaborés en collaboration avec les entreprises qui en bénéficient
- Des formations actions construites autour des échanges d'expérience, de la dynamique de groupe et donnant lieu à un suivi et un accompagnement dans le temps.

#### PUBLICS CONCERNES :

Directeurs des Ressources Humaines, cadres, collaborateurs ou toute personne appelée à conduire, gérer du personnel...

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Maîtriser les dispositifs légaux et réglementaires sur la durée et l'aménagement du temps de travail dans le cadre de la CCNIC.

#### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Des échanges de bonnes pratiques entre professionnels
- Remise d'un document technique approfondi

#### EVALUATION DE LA FORMATION :

Le stagiaire remplit une grille d'évaluation de la formation.

#### MOYENS DE SUIVI :

Feuille d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires

#### FORMATEUR :

**Gilles Lemaire**, Délégué Général de l'UIC Ile de France et Représentant des UIC Régionales à la Commission sociale de l'UIC

#### TARIF :

565 € HT par personne - 475 € HT adhérent UIC Aquitaine  
Le tarif inclut la formation, les supports documentaires et les frais de repas.

#### HORAIRES :

8h30-17h30

INNOVATION

RH | EMPLOI | COMPÉTENCES

SANTÉ | SÉCURITÉ | ENVIRONNEMENT

AQUITAINE CHIMIE DURABLE

Maison de l'Industrie • 40, av. Maryse Bastié • BP 75 • 33523 BRUGES CEDEX  
Tél. 05 56 29 00 07 • Fax 05 56 43 26 23 • [acd@aquitaimechimiedurable.fr](mailto:acd@aquitaimechimiedurable.fr)

# DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

## Nouvelles dispositions relatives à la loi travail !

### PROGRAMME

#### Chapitre 1 : travail effectif et horaire normal affiché

- I Définition du travail effectif
- A. Restauration et Pause
- B. Habillage et déshabillage
- C. Douche
- D. Déplacement professionnel et trajet
- E. Astreinte
- II Notion d'horaire normal affiché

#### Chapitre 2 : horaire et repos

- I Horaire et repos journalier
- II Horaire et repos hebdomadaire

#### Chapitre 3 : décompte et paiement des heures supplémentaires

- I Modalités de décompte du temps de travail
- A. Principe
- B. Référentiel Temporel
- II Calcul et paiement des heures supplémentaires

#### Chapitre 4 : aménagement du temps de travail dans la C.C.N.I.C.

- I Travail de nuit
- A. Prime et indemnité accordées aux salariés des avenants I et II
- B. Repos compensateur accordé aux travailleurs de nuit
- II Travail par cycle en continu et semi-continu
- III Journée de Réduction du Temps de Travail (JRJT)
- A. Régime conventionnel
- B. Mode de Calcul des JRJT
- IV Modulation et annualisation du temps de travail
- A. Dispositions communes
- B. Dispositions spécifiques

#### Chapitre 5 : forfait cadre et non cadre

- I Forfait sans référence horaire
- II Forfait heures
- III Forfait jours

### INSCRIPTIONS

#### Contact : Alexandra MARTIN

a.martin@aquitainechimiedurable.fr  
Tél. : 07 79 95 86 61

Inscription : formulaire à retourner complété à  
a.martin@aquitainechimiedurable.fr